



Bon de soutien

à la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :



Bon à renvoyer à :

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

148 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris

Tél. : 01 46 33 41 56

Courriel : secretariat@education-nvp.org

Site : www.education-nvp.org

Don ponctuel

Je désire faire un don pour soutenir la Coordination :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 18,25 €, soit 5 cts par jour | <input type="checkbox"/> 365 €, soit 1 € par jour |
| <input type="checkbox"/> 54,75 €, soit 15 cts par jour | <input type="checkbox"/> 260 €, soit 5 € par semaine |
| <input type="checkbox"/> 182,50 €, soit 50 cts par jour | <input type="checkbox"/> 120 €, soit 10 € par mois |
| <input type="checkbox"/> Autre : euros | |

Pour cela, je joins mon versement sous forme de **chèque(s)** à l'ordre de la « Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix ».

Si je choisis de régler en plusieurs fois, j'indique au verso de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée.

Don régulier par prélèvement

Je souhaite soutenir de façon régulière l'action de la Coordination, en choisissant le prélèvement automatique d'une somme sur mon compte.

Pour cela, je remplis le **formulaire d'autorisation de prélèvement automatique** (en page 2) et l'envoie à ma banque afin d'autoriser la Coordination :

1. à effectuer un prélèvement tous les :

- Mois Trimestre Semestre Année

2. pour un montant, à chacune de ces échéances, de :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 18,25 €, soit 5 cts par jour | <input type="checkbox"/> 365 €, soit 1 € par jour |
| <input type="checkbox"/> 54,75 €, soit 15 cts par jour | <input type="checkbox"/> 260 €, soit 5 € par semaine |
| <input type="checkbox"/> 182,50 €, soit 50 cts par jour | <input type="checkbox"/> 120 €, soit 10 € par mois |
| <input type="checkbox"/> Autre : euros | |

Déduction fiscale

En échange de mon ou mes versement(s), je souhaite recevoir un reçu fiscal du montant total de mes versements, me permettant de bénéficier de la déduction fiscale.

Pour les particuliers (Art. 200 du Code général des Impôts) : *Si vous êtes imposable, vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable (au-delà de 20%, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes).*

Pour les entreprises (Art. 238 bis du Code général des Impôts) : *L'ensemble des versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant des versements pris dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Au delà de 5% ou en cas d'exercice déficitaire, report possible sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5% s'appliquant au total des versements.*

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Titulaire du compte à débiter

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Etablissement teneur du compte à débiter

Etablissement :

Agence :

Code postal :

Ville :

Compte à débiter

Etablissement :

Guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

Organisme encaisseur :

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la
paix – 148 rue du Faubourg Sain-Denis – 75010 Paris
CCP n° 20041 00001 2428839Y020 08

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever
sur ce dernier le montant des avis de prélèvement en
faveur de la Coordination pour l'éducation à la non-
violence et à la paix et vous demande de faire paraître ces
prélèvements sur les extraits de compte habituels.*

Date : Signature :